



Fiche de Données de Sécurité

Muriate de potassium



1. Identification

Nom du produit	Muriate de potassium
Code du produit	N.Av.
Autres moyens d'identification	Muriate of Potash. Chlorure de potassium. Cette fiche signalétique s'applique au produit 0-0-60 or 0-0-62 Muriate of Potash suivant : Mélange à gros grains. Catégorie à gros grains. Catégorie granulaire. Catégorie industrielle standard. Catégorie spéciale standard. Catégorie spéciale à gros grains. Catégorie standard. Catégorie standard, faible niveau de chlorure de sodium. Chaux granulaire. Hydrosoluble.
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Agriculture, fertilisant.
Fabricant	Sylvite 3221 North Service Road, Suite 200 Burlington, Ontario Canada L7N 3G2 Tél. 1-800-229-0602 Télec. 905-315-2083 https://www.sylvite.ca/
Numéro de téléphone en cas d'urgence	Centre antipoison du Québec : 1-800-463-5060 (sans frais au QC) Centre Anti-Poison de l'Ontario et du Manitoba : 1-800-268-9017 ou 419-813-5900 BC Drug and Poison Information Centre : 1-800-567-8911 (sans frais en CB) ou contacter directement le Centre Antipoison de la province ou du territoire où vous habitez. Canutec: 613-996-6666 (pour le transport)

2. Identification des dangers

Résumé	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer la poussière. Utiliser de façon à ne pas en générer. Ne pas ingérer. Si ingéré, consulter un médecin immédiatement et lui montrer la fiche de données de sécurité (FDS). Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.
SIMDUT 2015/SGH/OSHA HCS 2012	
Non réglementé par le SIMDUT 2015/SGH	
ATTENTION	
H303 : Peut être nocif en cas d'ingestion P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.	
Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification	
Toxicité aiguë, orale (Catégorie 5).	

3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Chlorure de potassium	7447-40-7	95 - 100 %

Chlorure de sodium	7647-14-5	0 - 5 %
--------------------	-----------	---------

4. Premiers soins

Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie cutanée	Rincer la peau à grande eau. Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie oculaire	Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Si la victime est consciente rincer la bouche avec de l'eau et donner 1 à 2 verres d'eau. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
Autre	Aucune information disponible.
Symptômes	La poussière et la poudre peuvent irriter les yeux par frottement.
Note au médecin	Appliquer un traitement symptomatique et de soutien.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Utiliser un agent extincteur approprié pour les feux environnants.
Dangers spécifiques du produit	Ne brûle pas.
Équipements de protection spéciaux	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
Précautions spéciales pour les pompiers	Aucune information disponible.


6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
Précautions relatives à l'environnement	Empêcher l'entrée dans les égouts, les endroits fermés et le rejet dans l'environnement.
Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage	Bien aérer l'endroit. Aspirer ou balayer et mettre dans un contenant de récupération approprié. Terminer le nettoyage en rinçant à l'eau la surface contaminée.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité	Utiliser dans un endroit bien aéré. Éviter de respirer la poussière. Utiliser de façon à ne pas en générer. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé et avant de manger, de boire ou de se servir d'articles de toilette. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles	Conserver le contenant proprement étiqueté bien fermé dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Entreposer à l'écart de toute substance incompatible (voir section 10). Tenir à l'abri de l'humidité. Le produit est hygroscopique et tend à s'agglutiner durant le stockage. Tenir à l'écart de la nourriture et de la boisson.
Température de stockage	

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Danger immédiat pour la vie ou la santé	Aucune valeur de DIVS n'est reportée.			
Mélange	VEMP (8h)	Poussière respirable	5 mg/m ³	OSHA
		Poussière totale	15 mg/m ³	OSHA
Contrôles d'ingénierie appropriés	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.			
Mesures de protection individuelle				
Yeux	Porter des lunettes de sécurité. S'il y a risque de contact avec les yeux, porter des lunettes anti-éclaboussures.			
Mains	En cas de contact prolongé avec la peau porter des gants de néoprène ou de nitrile. Les gants jetables de nitrile peuvent aussi être utilisés. Cependant, jeter les après usage unique. Avant utilisation, l'usager devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres. Laver les gants avec de l'eau avant de les enlever. Se laver ensuite les mains et les sécher.			
Peau	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter une chemise à manches longues. Au besoin, porter un tablier ou une combinaison de protection.			
Voies respiratoires	Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA. En cas de nuisances d'exposition par de la poussière, utilisez un respirateur avec filtre à particules de type N95.			
Pieds	Non requis en usage normal.			
 Lunettes de sécurité				

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Solide cristallin	Inflammabilité	Ininflammable
Couleur	Blanc translucide à Brunâtre rouge	Limite d'inflammabilité	S.O.
Odeur	Inodore	Point d'éclair	S.O.
Seuil olfactif	N.Dis.	Température d'auto-inflammation	S.O.
pH	9 @ 10%	Sensibilité aux charges électrostatiques	N.Dis.
Point de fusion	773.5°C (1424.3°F)	Sensibilité aux chocs et/ou à la friction	N.Dis.
Point de congélation	773.5°C (1424.3°F)	Densité de vapeur	N.Dis. (Air = 1)
Point d'ébullition	1411°C (2571.8°F)	Densité relative	1.984 kg/L (Eau = 1)
Solubilité	Soluble dans l'eau. 344 g/L @20	Coefficient de partage n-octanol/eau	-0.46 @ 20°C (68°F)
Taux d'évaporation	S.O.	Température de décomposition	N.Dis.
Tension de vapeur	0.573kPa (4.3 mm Hg) @ 906°C (1662.8°F)	Viscosité	S.O.
% de volatilité	S.O.	Masse moléculaire	74.55
N.Dis.: Non disponible S.O.: Sans Objet N.Det.: Non déterminé N.Ét.: Non établi			

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Les poussières sont corrosives pour l'acier doux, l'aluminium, le zinc et le cuivre. Les solutions de potasse sont corrosives pour les aciers inoxydables 304 et 316 et peuvent causer des fissures par le chlorure dans ces matériaux. Les propriétés corrosives sont grandement dépendantes des paramètres d'opérations tels que la température et la force de toute solution. Veuillez consulter un spécialiste en métallurgie pour connaître la compatibilité des matériaux de construction dans les systèmes d'introduction.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une réaction dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Éviter le contact avec les substances incompatibles.
Matériaux incompatibles	Acides forts, acide sulfurique (H ₂ SO ₄), acide nitrique (HNO ₃), dichromate de potassium, trifluorure de brome, trichlorure de brome.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

11. Données toxicologiques


Mesures numériques de la toxicité	Chlorure de potassium Ingestion 2600 mg/kg Rat DL50 1500 mg/kg Souris DL50 Chlorure de sodium Ingestion 3000 mg/kg Rat DL50 Inhalation >10.5 mg/l/4h Rat CL50 Peau >10000 mg/kg Lapin DL50
Voies d'exposition probables	Peau, inhalation.
Effets retardés, immédiats et chroniques	<p>Voie oculaire Irritation des yeux, Lapin : 500 mg/24 h, test de Draize, légère irritation (RTECS). Peut causer une légère irritation des yeux. La poussière et la poudre peuvent irriter les yeux par frottement.</p> <p>Voie cutanée Irritation/corrosion de la peau, Humain : Non irritant. La friction mécanique peut causer une irritation de la peau.</p> <p>Voie respiratoire La surexposition peut causer une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires.</p> <p>Voie orale Faible degré de toxicité aiguë. L'ingestion d'une grande quantité de cette substance peut provoquer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements.</p> <p>Sensibilisation respiratoire ou cutanée Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas des sensibilisants cutané ou respiratoire.</p> <p>Classification CIRC / NTP Aucun ingrédient n'est répertorié.</p> <p>Cancérogénicité Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas classés comme cancérogènes par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.</p> <p>Mutagène Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets mutagènes.</p> <p>Toxicité sur la reproduction Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets sur la reproduction.</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Aucun organe cible n'a été répertorié.</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Aucun organe cible n'a été répertorié.</p>
Effets d'interaction	Aucune information disponible.
Autres informations	Le chlorure de potassium est utilisé comme un substitut de sel dans l'alimentation humaine en teneur réduite en sodium et comme un complément dans la nutrition animale. L'apport journalier normal de potassium et de chlorure chez les humains est de 2-4g et 3.5-9 g.

12. Données écologiques

Toxicité écologique	Poisson - Pimephales Promelas (Vairon à grosse tête) CL50 880 mg/L; 96h (CAS no 7447-40-7) OECD 203 Invertébré aquatique - Daphnia magna (Grande Daphnie) CE50 >440 mg/L; 48h (CAS no 7447-40-7) OECD 202
Persistance	Les composés inorganiques persistent indéfiniment dans l'environnement ou s'intègrent aux systèmes biologiques.

Dégradabilité	L'expression biodégradabilité, comme tel, ne s'applique pas aux composés inorganiques.
Potentiel de bioaccumulation	Les ions de potassium et de chlorure sont incorporés à la chaîne alimentaire. log K _{ow} de -0.42
Mobilité dans le sol	Due à sa grande solubilité dans l'eau, une mobilité élevée dans le sol est à prévoir.
Autres effets nocifs	Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.

13. Données sur l'élimination

 Contenant	Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Les contenants vides peuvent être retraités (recyclés) partout où il y a un programme de récupération. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
---	--

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU	UN
Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé par le TMD (Canada) et le 49 CFR DOT (USA).
Dangers environnementaux	Ce produit ne contient pas de polluant marin.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Aucune information disponible.
TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)	
Classe(s) relative(s) au transport	Non réglementé
Groupe d'emballage	Non réglementé
Guide des mesures d'urgence 2016	
IMO/IMDG - Transport Maritime International	
Classification	Non réglementé
IATA - Association Aérienne internationale de Transport	
Classification	Non réglementé
La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.	

15. Informations sur la réglementation

CANADA

Nom chimique	CAS	LCPE	LIS	LES	INRP
Chlorure de potassium	7447-40-7		X		
Chlorure de sodium	7647-14-5		X		

- LCPE : Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.
- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances

- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances
- INRP : Inventaire national des rejets de polluants du Canada

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Nom chimique	CAS	TSCA	CER CLA	EPCRA 313	EPCRA 302/304	CAA 112(b) HON	CAA 112(b) HAP	CAA 112(r)	CWA 311	CWA Prio.
Chlorure de potassium	7447-40-7	X								
Chlorure de sodium	7647-14-5	X								

- TSCA : Toxic Substance Control Act
- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances
- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals
- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances
- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant
- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants
- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention
- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances
- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

Proposition 65 de l'État de la Californie

Aucun ingrédient n'est répertorié.

Autres réglementations



16. Autres informations

Date (AAAA-MM-JJ)	Sylvite 2016-02-18
Version	02
Autres informations	<p>DATE DE LA PREMIÈRE VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ : 2013-05-27</p> <p>CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 02 : sections 2, 11 et 15.</p> <p>RÉFÉRENCES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - OECD Existing Chemicals Database, Chemicals Screening Information DataSet (SIDS) for High Volume Chemicals, UNEP publications, http://webnet.oecd.org/HPV/UI/Search.aspx - Potassium chloride, The Registry of Toxic Effects of Chemical Substances, RTECS #: TS8050000. - IUCLID Chemical Dataset, European Chemical Substances Information System (ESIS), Joint Research Centre, http://esis.jrc.ec.europa.eu - Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), http://www.reptox.csst.qc.ca - Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, https://haz-map.com/ - TOXNET Databases, Toxicology Data Network, NIH U.S. National Library of Medicine, http://toxnet.nlm.nih.gov/ <p>ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists AIHA: American Industrial Hygiene Association</p>

HMIS: Hazardous Materials Identification System
NFPA: National Fire Protection Association
OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)
NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health
NTP: National Toxicology Program
RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec)
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé
SGH: Système général harmonisé
SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min)
VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.